

## Comité de suivi des INSPE - 7 octobre 2021 - Compte-rendu du SNESUP-FSU

Contrairement aux précédentes séances à l'ODJ pléthorique dont on ne traitait qu'un ou deux points, celle-ci ne comporte que deux points :

1. Bilan de la rentrée et préparation de l'année prochaine
2. Discussion et choix des thèmes et de la méthode de travail de la journée de décembre consacrée aux stages.

*Malgré nos questions précises et insistantes, les services se sont montrés incapables d'apporter les éléments d'information attendus : état des lieux chiffré des contrats alternants, mission des tuteurs, temps dégagé pour la préparation des concours, modalités de formation post-concours, poursuite d'études des étudiants PPPE... Ce qui ressort des échanges, c'est une tension entre les services (DGRH, DGESCO, DGESIP) et le réseau des INSPE et la CPU - qui ne font plus semblant de travailler "la main dans la main" avec le ministère. Le Réseau des INSPE a fait apparaître un bilan contrasté des contrats alternants en M2, en mettant en évidence les freins que nous connaissons bien (berceaux éloignés de l'INSPE, frais de déplacements à la charge des stagiaires, crainte de la surcharge de travail). La CPU ose regretter l'émission des textes et demande une vision "systémique". Un peu de dissonance, donc. Et encore de nombreuses revendications à faire entendre pour nous !*

## Déclaration liminaire de la FSU

La FSU souhaite d'abord rappeler le refus des élus du CNESER de se prononcer sur les dossiers d'accréditation des 12 INSPE présentés le 8 juillet. Les INSPE en question ont donc été accrédités avec les seules 2 voix de la CPU - on est très loin du "plébiscite". Il faut rappeler aussi l'avis émis par le CHSCT du MESRI quelques jours plus tard (13 juillet), alertant sur la très forte dégradation des conditions de travail dans les INSPE et les risques psycho-sociaux réels pour nos collègues. Voilà pour les éléments de contexte.

Cette rentrée est marquée par une très forte désorganisation et beaucoup d'impréparation : des étudiants qui n'ont pas les cours prévus dans leur maquette, des mutualisations (en PLC) qui tendent à dissoudre la dimension disciplinaire de la formation, des mises en stage qui mettent les étudiants en difficulté (double niveau en PE, éloignement), des AED mis en responsabilité dès le mois de septembre malgré les annonces du rectorat, des étudiants alternants mis en responsabilité des semaines complètes dès le mois de septembre, y compris dans une autre classe que leur classe de stage filé, des tuteurs très inquiets des situations faites aux stagiaires, qui manquent eux-mêmes de formation et de temps pour accompagner les étudiants alternants : souvent nommés après coup, ils ne savent pas toujours à quoi ils s'engagent...

De l'aveu même du R-INSPÉ, l'alternance en responsabilité n'attire pas. L'entrée dans la formation et le métier par la précarisation ne fait pas carton plein - contrairement à ce qu'on avait entendu lors d'une réunion avec la DGRH, qui affirmait « vous allez voir que les gens vont préférer l'alternance en 2021/2022 plutôt que de passer le concours en 2021 ». Si les étudiants ont besoin de financer leurs études, allongées de fait par la réforme, ni les contrats d'alternance, ni les PPPE ne peuvent constituer des pistes satisfaisantes.

Cette rentrée voit formateurs et étudiants déjà épuisés un mois après le début des cours... Ce n'est pas une rentrée "normale." Ce qui domine, - sans noircir le tableau - c'est la perte de sens du travail, le sentiment d'être empêché de bien faire d'où une souffrance éthique généralisée. La FSU alerte donc solennellement les membres de ce comité. De cette séance et des suivantes, nous attendons des réponses précises à des questions urgentes pour les collègues, les étudiants et les stagiaires. Nous souhaitons que les recommandations qui seront formulées soient vraiment de nature à améliorer la FDE parce qu'il est plus que temps de prendre en compte la réalité de ce que la réforme fait à la formation.

## Les interventions des autres OS vont dans le même sens et soulignent notamment :

- le détournement du principe de l'alternance, qui percute la préparation au concours et le mémoire et revient à faire des étudiants des moyens d'enseignement, des "bouche-trous" affectés sur des berceaux de stage pires encore que ceux des fonctionnaires stagiaires ;
- la nécessité de prendre en compte les frais de déplacement des alternants, qui amputent fortement une rémunération déjà très faible ;
- le détournement du principe des équipes plurielles : quand le rectorat ne peut pas mettre à disposition les collègues faute de moyens ;
- le manque d'anticipation des stages d'observation et pratique accompagnée qui se mettent en place quelquefois tardivement et de manière désorganisée.

Plusieurs questions émergent (qui avaient envoyées par la FSU *en amont* de la séance) :

- les fonctionnaires stagiaires du concours 2022 ne seront plus dans le cadre du MEEF : quels dispositifs de formation pour eux ? Avec quels moyens ?
- état des lieux chiffré des stages offerts aux contractuels alternants : nombre, répartition par académie (par degré d'enseignement et par discipline pour le 2d degré), types de support pour le 1er degré (décharge de PEMS, décharge de direction, complément de temps partiel ?), profil des tuteurs
- mise en place de la gratification des étudiants en observation et pratique accompagnée ; nécessité de défraiement pour les déplacements pour les étudiants contractuels alternants
- précision sur ce qui est attendu des tuteurs d'étudiants contractuels (cadrage du nombre de visites par exemple, possibilité de remplacement)
- garantie que les étudiants contractuels seront libérés de classe 15 jours avant le concours (et modalités de leur remplacement)
- publication de sujets zéro dans toutes les disciplines et épreuves
- éclaircissements sur les conditions de stage pendant l'année de fonctionnaire stagiaire. Si [DevenirEnseignant](#) paraît préciser les choses, dire que l'ex-alternant est à temps plein "eu égard à sa formation universitaire et sa première expérience professionnelle" pose la question de savoir comment une telle organisation peut aussi valoir pour les MEEF non alternants en responsabilité. Se pose aussi la question des lauréats titulaires d'un MEEF délivré avant la "réforme".

## 1- Bilan de la rentrée et préparation de l'année prochaine

**Premier tour de table des trois services des ministères...** , qui n'apporte aucun élément de réponse aux questions posées.

**DGRH** : impossible de donner des chiffres sur les contrats d'alternants pour le moment, parce que "les chiffres continuent d'arriver" : "ça prend du temps, les étudiants n'ont pas l'habitude de signer ce type de document" (*sic*). Ne s'explique pas les disparités entre les académies

**DGESIP** : 10 INSPE de la vague B passent à l'accréditation en 2022 ; les dossiers doivent remonter des INSPE fin janvier 22 ; passage au CNESER en juin-juillet 22.

**DGESCO** : 4 académies en lien avec Canopé pour l'expérimentation des "e-INSPE". Il est urgent d'attendre pour présenter un état des lieux. Les e-INSPE ne font pas concurrence aux INSPE, ils complètent des manques, des offres qui n'atteignent pas leurs objectifs.

**La FSU résume ces interventions en quelques mots :**

- ***pas de date pour la publication des sujets zéro manquants, même si les IG se sont engagés à fournir "ce qu'il faut" ;***

- *pas d'indication de cadrage des missions des tuteurs, aucun engagement sur la possibilité de remplacer les tuteurs PE pour qu'ils puissent effectuer des visites de classes... au motif que, pour le ministère, "le tutorat existe déjà dans le paysage" (sic) pour les fonctionnaires stagiaires ;*
- *aucune précision sur la façon dont seront remplacés les contractuels avant les concours. Il n'est pas exclu qu'ils doivent eux-mêmes remplacer les heures desquelles ils auraient été "libérés" - la DGRH soulignant élégamment que "beaucoup de fonctionnaires ne bénéficient pas de décharge pour passer les concours".*

**Intervention du Réseau des INSPE** : considère qu'il n'y a pas trop de difficultés avec la dernière promotion de fonctionnaires stagiaires. La difficulté, c'est de faire coïncider fonctionnaires stagiaires à mi-temps et "nouveaux M2" à tiers temps... Les temps de stages et l'organisation sont différents, ce qui induit une charge de travail conséquente. Pour le R-I l'enjeu, c'est la rentrée 2022, "parce que nous ne voulons pas revivre les deux dernières années, à mettre en place des rentrées dans l'urgence". Il faut donc discuter des "fonctionnaires stagiaires 0" de l'an prochain (= lauréats des "nouveaux" concours 2022). Point de vigilance aussi sur les concours, annoncés comme "plus professionnels". À propos des jours "libérés" pour les contractuels avant concours : La RH a été alertée sur les très grandes disparités selon les académies. Certaines vont pouvoir accorder 15 jours ou 3 semaines, certaines ne donneront que 2 jours - le R-I demande que l'équité entre candidats soit respectée.

Le R-I présente un état des lieux des contrats (retours de 25 INSPE) :

Ces contrats concernent : en PE, 63 % du nombre d'inscrits M2 (non admis) ; en PLC 58% ; en EE 33%. Ont candidaté en PE, 58 % des étudiants ; en PLC 50% ; en EE 38%. En PE 75 % des contrats proposés sont pourvus, contre 50% en PLC et 80% en EE.

Sont donc aujourd'hui dans les INSPE : en PE 47% d'étudiants contractuels vs 53 % d'étudiants en stage de pratique accompagnée (SPA) ; en PLC 31% vs 69% ; en EE 26 % vs 75%. Si on fait le total des trois mentions : 38 % de contractuels pour 68 % de SPA.

Le RI a fait une enquête auprès des étudiants pour savoir pourquoi ils n'ont pas candidaté pour les contrats d'alternance en responsabilité. Tout n'est pas dépouillé, mais de premières hypothèses émergent : les frais de déplacement sont un frein (surtout dans des académies étendues) ; les étudiants craignent la surcharge de travail ; il y a eu un déficit d'information et les berceaux de stage ont été connus trop tard.

### **La rentrée vue par la CPU**

- La CPU regrette d'avoir à répéter que "c'est une réforme qui a pris trop de temps et sur laquelle on n'a toujours pas toutes les réponses ; des textes sont sortis en juillet, ce qui a mis en difficulté les services ; il y a encore des flous" ;
- Elle souligne l'énorme travail des équipes, leur forte implication mais affirme que les moyens déployés ne sont pas à la hauteur, d'où une rentrée en demi-teinte et des contrats qui n'ont pas fait le plein : des informations tardives, pas de remboursement des frais de déplacement, faible plus-value au moment de la titularisation...
- Elle pointe l'enjeu de la professionnalisation et attend une vision systémique de la réforme. Les accréditations sont bouclées mais certains textes arrivent après (laïcité par exemple) : il faut arrêter le morcellement ;
- Elle indique que tout doit être prêt dès cet automne pour que la rentrée 2022 se fasse dans de bonnes conditions : il faut donc stabiliser les questions du stage en responsabilité, les moyens, l'épreuve 2 d'admission, la formation des présidents de jury.

La DGRH ne comprend pas ce qui fait dire que les frais de déplacement seraient un frein pour les étudiants, puisque certaines académies “ont fait le plein des contrats”. Pour la DGRH, il y a d’autres facteurs d’explication : des disparités d’information selon les endroits (*comprenez : les INSPE et les universités n’ont pas joué le jeu*) et le fait que cette réforme “nécessite imagination et créativité, ce qui n’est pas facile dans des délais imposés” (*sic*).

Les faits sont têtus et donnent tort à la DGRH :

- le R-INSPE insiste sur le problème de l’éloignement des lieux de stage : quand les rectorats proposent à un étudiant en formation à Dijon un stage de 2 ou 3 jours au sud de Macon, l’étudiant refuse le contrat.
- L’académie de Lille nuance les propos de la RH qui donne Lille comme exemple d’académie où les contrats ont très bien fonctionné : les contrats ont fait le plein en PE (attention portée aux lieux de stage), pas du tout en PLC.

*La FSU note que le réseau des INSPE et la CPU apportent un peu de dissonance dans le monde merveilleux de la “réforme” (et on regrette qu’ils n’aient pas soutenu les OS quand elles pointaient bien en amont ces mêmes problèmes...). Pour la FSU, une vision systémique est effectivement nécessaire, et elle porte cette demande depuis deux ans... mais une telle vision doit savoir mettre la focale avant tout sur la formation : ce qui est fait est-il bon pour les étudiants, stagiaires, formateurs, collègues dans les écoles et établissements ? Il ne suffit pas d’affirmer dans les instances nationales qu’on va “faire au mieux” pour ensuite tout reporter au local. Ce qui entraîne les problèmes qu’on constate aujourd’hui : inégalités de traitement, berceaux problématiques, emplois du temps délirants...*

#### **DGESIP sur PPPE**

25 PPPE labellisés, 24 ont ouvert (sur des licences de Maths, Lettres, Sciences de l’éducation, Sciences techno, AES...). 785 places ouvertes sur Parcoursup : 9249 demandes - donc un taux de pression assez fort (surtout pour la mention sciences de l’éducation : taux de 36 à 47)... Toutes les places ont été pourvues, en majorité par des étudiants issus du Bac général. Le taux de boursiers est “important” selon la DGESIP (jusqu’à 25%)- *ce qui en réalité n’est pas un taux si important si on le compare au taux de boursiers dans l’ensemble des formations*). L’objectif pour la suite est de 2 PPPE par académie. Les dossiers sont à envoyer le 22 octobre.

**FSU : il est nécessaire de clarifier certains points parce que les PPPE se mettent en place de manière assez opaque. Les retours des étudiants pour le moment montrent surtout une surcharge de travail et de la désorganisation... La question demeure : Quelle est la plus-value réelle de ce dispositif - souvent présenté aux collègues de lycée sur des arguments de services ? Se pose aussi la question des contenus : ces étudiants auront-ils bien accès à l’intégralité des contenus de la licence visée ?**

Les réponses à ces questions

- la DGESIP ne peut pas répondre à la question des contenus de licence PPPE : ce sont les équipes qui ont choisi les programmes ; “c’est à la main des universités”.
- la plus-value est la pluridisciplinarité portée par PPPE, qui reste une formation de licence pluridisciplinaire, dont la logique est d’amener à l’entrée en MEEF : c’est ce qui sécurise les étudiants qui font ce choix de PPPE, qui n’iraient pas en Licence autrement.
- La Rectrice de Lille évoque la question de l’attractivité du métier pour “les classes populaires”.

*Pour la FSU, ces éléments n’apportent pas la preuve de la plus-value de ce dispositif :*

- *l’argument de la pluridisciplinarité n’est pas convaincant : la pluridisciplinarité existe aussi dans les prépro de licence (et pourrait être développée) ;*

- *si le sujet est social, alors il faudrait rémunérer les études - parce qu'on peut bien parler de démocratiser l'accès aux études et au métier, mais on a des fonctionnaires stagiaires à Créteil qui dorment dans leur voiture.*
- *entendre la DGESIP dire que les licences font comme elles veulent n'est pas du tout rassurant, parce que cela met possiblement les étudiants en danger dans leur poursuite d'études : qui les prendra en master avec une licence "incomplète" ? Si on ne compte que sur une poursuite en MEEF (rappelons qu'elle est soumise à des capacités d'accueil)... se pose la question de savoir comment les INSPE envisagent de se saisir de ce dispositif, de la conception duquel ils ont été complètement écartés.*

**Réponse du R-INSPE :** l'INSPE doit être sur tous les niveaux, de la prépro à la FC. Sur les PPPE, on voit que les INSPE n'apparaissent pas dans le cahier des charges ("on n'est pas au coeur du dispositif"). Les INSPE veulent contribuer, mais il y a une difficulté de départ puisqu'ils ne sont pas dans la boucle. Dans l'articulation licence/master, la question des capacités d'accueil se pose effectivement ! Autant de freins qu'il faut dépasser.

*Pour la FSU, ces "freins" montrent qu'il s'agit tout simplement de désuniversitariser la formation et de se donner bonne conscience alors qu'il s'agit de mettre des étudiants en responsabilité de classe plus tôt puisque ils auront été "formés" en amont du master.*

### **DGESCO sur les Écoles académiques de formation**

24 académies sont concernées pour une mise en œuvre en janvier 2022. Ces écoles ne concernent que la FC : il s'agit de "mettre l'offre en cohérence et de la rendre plus lisible". L'EN sous-consomme ses budgets de formation : il y a la volonté de permettre à tous les personnels d'accéder à la formation. Par exemple par le soutien à une politique de formation qualifiante et diplômante (des "briques" ECTS). Le déploiement est progressif mais les premiers effets seront visibles en janvier 2022. Il y aura un directeur par école, un lieu identifié, une gouvernance qui associe l'ensemble des acteurs, dont l'INSPE. Vitesse de croisière à la rentrée 2022.

R-INSPE : les INSPE sont heureux de participer à ces écoles académiques, dans les champs habituels (certification, formation de formateurs et tuteurs, journées d'études, colloques, PIF...). Ils attendent des réponses concernant les années post-concours et posent la question du modèle économique : comment les participations des formateurs sont-elles prises en compte dans leur temps de service ?

CPU : espère que "c'est complémentaire de ce qui existe déjà. Il faut travailler en bonne intelligence, sans créer du mille-feuilles supplémentaire".

DGESCO : les écoles vont "chapeauter" les actuels services de formation académique. Les services de formation actuels, pôles de formations, ensemble des formateurs, constituent l'école. Le PAF sera transformé en programme académique de formation (qu'il remplace). Il faut qu'il y ait un lieu, pour incarner l'école : c'est à l'étude dans les académies actuellement (rectorat, canopé, inspe...). Ce lieu ne pourra pas accueillir toutes les formations de l'académie, il y aura un réseau. Le directeur de l'école académique cumulera les responsabilités des CARDIE, DAFOR-DIFOR, DAFPEN : cela permet des articulations. Le lien avec la recherche se fait dans ce cadre - mais c'est un point faible des projets existants.

*La FSU partage l'objectif de rendre accessible la formation à tous les personnels... mais*

- *Le modèle économique et la reconnaissance dans les services étaient déjà une question centrale dans le précédent comité de suivi... ce qui n'est pas rassurant : rien n'avance jamais quand ça engage des moyens ;*
- *Sans moyens de remplacement, la FC n'est pas accessible, même si on la rend plus visible. Comment faire pour éviter de fortes inégalités selon les académies, qui entraînent des inégalités pour les élèves*

*et les familles et une rupture du pacte républicain : certains élèves ont droit à des enseignants formés, d'autres pas ? Est-ce que cette question est pensée dans l'élaboration de ces écoles ?*

**Réponse de la DGESCO** : les PE ont 18h de formation continue dans leur service. Est évoqué l'intérêt des PE pour le temps de travail commun dans le cadre des constellations des plans français et maths.

- *Quand on parle dans les académies du plan Français- Maths - en plus des réticences sur la focalisation sur ces deux disciplines voire sur l'organisation du dispositif lui-même - on entend tout de suite que la question du remplacement est centrale pour le travail entre pairs ! C'est souvent ce qui saute, faute de moyens. Comme d'habitude, on voit une différence entre l'affichage et le réel.*
- *Si le "super directeur" de la nouvelle "école" a finalement de supers pouvoirs, mais que rien dans le pilotage n'est en lien avec l'université... on peut craindre qu'il n'y ait plus de place du tout pour une recherche universitaire plurielle dans la formation continue (autre que "la" recherche validée par le ministère).*

## 2. Méthode de travail

Thématiques de travail retenues pour les prochaines séances (sur proposition du Réseau des INSPE) :

- Nature et format des stages : avantages et inconvénients du point de vue des formateurs et des étudiants et conditions à réunir pour leur mise en œuvre
- École / Établissement comme lieu de formation
- Évaluation et valorisation des stages
- Fonctionnaires-stagiaires

Calendrier :

- Pour le 21 octobre : propositions à transmettre au comité de suivi sur les quatre thématiques
- Courant novembre : réunions sur les thématiques
- 9 décembre : Comité de suivi (journée entière) pour formuler recommandations sur les stages